

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 21 juin 2016

↳ Région Auvergne- Rhône-Alpes

Création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Bron : L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon lancent un appel à projets

Le projet régional de santé Rhône-Alpes 2012-2017 a fait de l'accompagnement des personnes âgées et de la prévention des ruptures dans leurs parcours, deux de ses priorités.

La réduction des inégalités territoriales constitue l'une des principales orientations stratégiques du schéma régional d'organisation médico-sociale piloté par l'ARS. La Métropole de Lyon bénéficiera au titre des mesures nouvelles, du renforcement de l'offre médico-sociale sur son territoire.

L'appel à projets pour la création d'un EHPAD à Bron, établissement partiellement habilité à l'aide sociale, permettra de rééquilibrer l'offre dans le champ de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes sur le territoire métropolitain.

80 lits en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

L'appel à projets porte sur la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 80 lits à Bron. Ils se répartiront en 76 lits d'hébergement permanent et en 4 lits d'hébergement temporaire.

Parmi la capacité d'hébergement permanent, une unité de 12 lits aura pour mission l'accompagnement de personnes atteintes de maladies neurodégénératives impliquant une surveillance particulière.

Un Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) sera aménagé pour accueillir en journée les personnes ayant des troubles du comportement modérés.

35 lits seront habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

La procédure de sélection et le calendrier de mise en œuvre

Depuis la loi du 21 juillet 2009, la création d'une offre d'accompagnement envers les personnes âgées et handicapées - ou l'adaptation de l'offre existante - passe par la procédure d'appel à projets médico-sociaux.

Les candidats à l'appel à projets peuvent déposer un dossier jusqu'au 27 septembre 2016 inclus. Une commission de sélection composée notamment de l'ARS, de la Métropole de Lyon et de représentants des usagers se réunira pour classer les projets reçus en début d'année 2017.

Elle se prononcera dans le respect des critères d'évaluation et de notation annexés au cahier des charges qui est disponible sur les sites internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon.

L'appel à projets pour la création d'un EHPAD à Bron est disponible sur le site Internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Appels-a-projets-en-cours.145136.0.html>

La politique d'accompagnement des personnes âgées

Le vieillissement de la population constitue un défi majeur : d'ici à 2040 dans la Métropole de Lyon, le nombre de personnes de 60 ans et plus augmentera de 30 %. Dans le même temps, les personnes de plus de 85 ans verront leur effectif doubler.

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes développent une politique du "bien vieillir", adaptent les politiques publiques au vieillissement et apportent des réponses innovantes et adaptées à la perte d'autonomie progressive des personnes âgées - qu'elles vivent à domicile, en établissement spécialisé ou chez un accueillant familial.

En articulant leurs domaines de compétence respectifs, la Métropole de Lyon et l'ARS s'engagent ensemble vers une politique active en faveur des personnes âgées à travers plusieurs actions :

- le développement, l'adaptation et la diversification de l'offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- le développement d'offres innovantes et souples afin de permettre des choix de vie diversifiés et adaptés aux besoins, entre domicile et établissement ;
- la prise en compte des besoins de la personne âgée, particulièrement les attentes liées au cadre de vie - logement adapté, nouvelles technologies, etc. ;
- le soutien aux aidants familiaux, notamment avec la mise en place de lieux de répit, de lieux d'accueil et d'information ;
- la lutte contre l'isolement social et le soutien au "vivre ensemble" - domaine de la culture, de l'espace urbain ; l'organisation de l'offre à domicile et en hébergement à travers un accès facilité aux aides, services ou établissements ;
- l'amélioration continue de la prise en charge de la personne âgée, à domicile et en établissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon a parmi ses compétences et ses priorités, celle de l'accompagnement de la personne âgée tout au long de son parcours de vie et de sa perte d'autonomie, du domicile à l'établissement. Elle accompagne les personnes âgées et leur entourage à travers les prestations d'aide sociale pour favoriser le maintien à domicile ou l'entrée en établissement, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'Aide sociale à l'hébergement (ASH).

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a pour mission notamment de réguler l'offre de santé hospitalière, médico-sociale et ambulatoire. Elle autorise, finance et contrôle les établissements et services médico-sociaux, seule ou conjointement avec les conseils départementaux concernés. Elle veille à la qualité et la sécurité des prises en charge.

En application de la loi de modernisation du système de santé et de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, elle veille à développer une politique de parcours coordonnée dans les territoires entre l'ensemble des acteurs de la ville, de l'hôpital et du secteur médico-social, notamment pour les personnes en situation complexe, tout en favorisant les prises en charge ambulatoires et le maintien à domicile des personnes âgées ou l'inclusion des personnes handicapées en milieu ordinaire.

Contact presse

Elodie FERRU

Grand Lyon – La Métropole
Attachée de presse - Cabinet du Président
04 26 99 36 80
eferru@grandlyon.com

Stéphanie PARIS

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Direction déléguée à la communication
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr